

# COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28.06.21 - N°34 / 2021

Présidence	Bernard Oberson
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:20
Absence :	Mme Christine Chammartin Auer (pour des raisons de maladie)
Scrutateurs :	Mme Christelle Guillaume, MM. Marcel Bersier et André Mazza
Présence :	73 citoyens
Excusés :	Mmes Liselotte Jenny, Anne Magnin, Anita Mazza et Elyse Monneron MM. Dominique Baudois, président de la commission financière, Martial Baechler, Charles Brönnimann, René Jenny, Gérald Mazza, Jérôme Mazza, Raphaël Pichonnaz, membre de la commission financière, Rachid Reghif et Gérald Rossier

Afin de faciliter la lecture du présent texte, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes a été utilisé.

L'assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle n° 23 du 11 juin 2021, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale 2/2021. L'article 12 de la loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2021, est donc respecté. L'assemblée communale est présidée par **Monsieur le Syndic Bernard Oberson**. L'assemblée communale est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28.12.1981, version entrée en vigueur le 01.01.2021.

En préambule :

**Le Président** salue les citoyens et il les remercie de leur présence. C'est avec une certaine émotion et avec un grand honneur, une grande chance et un vrai plaisir qu'il préside cette première assemblée constitutive en tant que syndic de la commune. Afin de respecter les normes sanitaires, il rappelle que le port du masque est obligatoire tout

au long de l'assemblée malgré la distanciation des chaises. Afin de tendre le micro aux intervenants, deux perchistes ont été sollicités. Il s'agit de **MM. Mathieu Chappuis** et **Olivier Mettraux**. Il les remercie pour leur aide.

**Le Président** salue la présence de **M. Norbert Carrel**, responsable technique de la commune. Il va partir à la retraite dans quelques jours, soit à la fin du mois de juin 2021. Il le remercie au nom du conseil communal pour son engagement, la mise à disposition de ses connaissances et de ses compétences durant les trois années passées au service de la commune. Il lui souhaite le meilleur pour la réalisation de ses futurs projets et sa nouvelle étape de vie. L'Assemblée communale l'applaudit et un cadeau lui est remis au nom du conseil communal.

Voici le mot du Président :

*"Je vais vous présenter tout d'abord mes collègues du conseil communal :*

- Mme Christine Chammartin Auer, vice syndique, responsable de l'Administration, du Personnel, des Bâtiments communaux, et des Parcs publics. Au conseil communal depuis 2019;*
- Mme Lucie Menétrey, la plus jeune conseillère communale de la partie francophone du canton de Fribourg pour cette législature, responsable du Cercle scolaire, du Cycle d'orientation, du SLPPI, de l'accueil extra-scolaire, de la bibliothèque régionale d'Avry, de l'Ecole maternelle, de la Petite enfance et des Cimetières. Au conseil communal depuis avril dernier;*
- M. Thomas Chappuis, conseiller communal responsable de l'Adduction d'eau, de l'AESO, de l'Evacuation des eaux, de la STEP, de l'AESC, de la Correction des eaux et endiguement, au conseil communal depuis 2016. C'est notre doyen en années au conseil communal;*
- M. Alexandre Krattinger, conseiller communal responsable des Routes, de l'Agriculture, des Forêts, des Parchets communaux et de la Protection de la nature. Au conseil communal depuis 2020;*
- M. Grégoire Yerly, conseiller communal responsable des Affaires sociales, de la Santé publique, des Naturalisations, de Culte et Culture, du Conservatoire et de Justice et Police. Au conseil communal depuis 2020;*
- M. Yvan Jordan, conseiller communal responsable de l'Aménagement du territoire, des Constructions, de l'Energie, de la Police du feu, de la Nouvelle mensuration et du Service du feu. Au conseil communal depuis avril dernier;*
- Et moi-même, Bernard Oberson, Syndic, Présidence du conseil et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire et Protection civile, au conseil communal depuis avril dernier*
- Je vous présente encore les 2 autres personnes à la table du conseil :*
- Mme Martine Duc, collaboratrice administrative, qui s'occupe en outre de la prise des PV de toutes les séances du conseil communal et qui prendra le PV ce soir de cette assemblée. D'avance je te remercie Martine;*
- Et Mme Brigitte Eltschinger, responsable administrative. C'est aussi la précieuse mémoire du conseil communal. En ce début de législature elle a déjà fait un travail énorme. Rendez-vous compte : le plus ancien des conseillers n'a que 5 ans d'expérience et les 6 autres ont entre 2 ans et quelques mois. Et pour couronner le tout elle hérite d'un nouveau syndic complètement novice dans les affaires communales. Merci beaucoup Brigitte pour ta bienveillance, ta patience, ta disponibilité et tes précieuses connaissances de la commune. Tu le dis toi-même, la commune c'est une véritable petite entreprise, une famille. Merci Brigitte.*
- Mes sincères remerciements également à tout le personnel communal qui œuvre chaque jour pour vous. J'ai vraiment pu me rendre compte de la forte implication de toutes et tous pendant ces quelques semaines depuis le début de mon entrée en fonction. Merci à vous, vous êtes vraiment le cœur de notre commune.*

- *Je vous demande de les applaudir bien fort.*

*Ce soir je ne vais pas vous dire ce que nous allons faire ces prochaines années. Nous ferons le programme de législature cet automne et nous vous en parlerons plus tard.*

*Mais le plus important, c'est le « Pourquoi » nous allons le faire. Pourquoi nous avons décidé d'investir du temps et de l'énergie, pour notre commune.*

*Lors du dernier conseil, je leur ai posé la question et voici en résumé les réponses obtenues :*

- *Nous ne pouvons pas changer le monde entier, mais nous pouvons agir au niveau local, au sein de notre communauté. Pour faire avancer les choses au niveau de notre commune, de notre région.*

- *Pour mettre à profit nos compétences, nos connaissances et notre sensibilité pour le bien de la communauté.*

- *Être à l'écoute des besoins et des sensibilités, s'engager afin d'offrir à la population de notre commune des prestations de qualité, diverses et variées, répondant à leurs besoins selon les moyens mis à dispositions. Améliorer le bien-être et le bien-vivre des citoyennes et des citoyens de La Brillaz.*

- *S'engager aussi pour nos enfants, pour qu'ils aient une vie agréable et qu'ils puissent être fiers d'où ils viennent. Et quand ils seront grands de pouvoir dire avec fierté que leur commune est engagée et que à Lentigny, à Lovens, à Onnens, à La Brillaz, et à Sarine-Ouest, nous sommes dans une région où il fait bon vivre.*

*Nous allons tout à l'heure nommer des citoyennes et citoyens dans les différentes commissions, et si on leur pose la même question, je pense qu'ils auront les mêmes réponses.*

*Et à vous, membre de l'assemblée, pourquoi êtes-vous là ce soir ? Je pense que c'est aussi en majorité pour ces raisons-là. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie ou déjà au niveau local de notre commune, notre voix compte.*

*Avec l'ensemble du conseil communal, je vous souhaite la bienvenue ce soir.*

*C'est vraiment très motivant pour nous de vous voir si nombreux."*

Aucun citoyen n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, **le Président** déclare que l'assemblée communale peut délibérer valablement.

**Le Président** demande si, parmi les personnes présentes, hormis **M. Norbert Carrel**, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote et si des remarques ou considérations sont à apporter à l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée.

**Mme Christelle Guillaume, MM. Marcel Bersier et André Mazza** ont été nommés scrutateurs. Le Président les remercie par avance pour leur travail. Le total des voix est de 73 et la majorité est de 37 voix.

## **1 Promotion des nouveaux citoyens**

## **2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021**

## **3 Assemblée constitutive**

3.1 Mode de convocation

3.2 Election de la commission financière

3.3 Election de la commission d'aménagement

3.4 Election de la commission des naturalisations

## **4 Délégations au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 67 alinéa 1 lettre j de la loi sur les finances communales (LFCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.00**

## **5 Budget des investissements 2021 - modification**

5.1 Routes : Réfection des routes secteur En Bumín à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude

5.1.1 Rapport de la commission financière

5.1.2 Vote du crédit y relatif

## **6 Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire La Souris Verte, école maternelle : approbation**

## **7 Divers**

### **34.1. Promotion des nouveaux citoyens**

#### **Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens**

**Le Président** informe que quatre nouveaux jeunes citoyens ont atteint leur majorité civique. Il s'agit de **Mmes Lou-An Maradan, Nolwenn Moser et Noémie Yerly** et **M. Arnaud Dupré**. A leur anniversaire, chaque jeune reçoit un message accompagné d'une carte journalière FriPass leur permettant de circuler librement en transports publics et de visiter le canton de Fribourg. Il reçoit également une invitation pour participer à leur première assemblée communale.

**Mmes Nolwenn Moser et Noémie Yerly** sont présentes ce soir. **Le Président** les remercie pour leur beau geste citoyen, il les encourage à s'intéresser durablement à la vie politique de la commune. Il relève qu'il y a 3 ans, **Lucie Menétréy** était présente dans la salle et maintenant elle est assise à la table du conseil communal.

### **34.2. Procès-verbaux**

#### **Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2021**

**Le Président** rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée communale a été publié sur le site internet. Il était également disponible au bureau de l'administration. Il demande si des remarques ou corrections sont à formuler. La parole n'est pas demandée. Il remercie **Martine Duc** pour sa rédaction.

**L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

### **34.3. Elections par l'assemblée communale / Commission financière / Commission d'aménagement / Naturalisation & nouveaux citoyens - Libération du droit de cité - Nouveaux citoyens**

#### **Point 3 - Assemblée constitutive**

##### **Point 3.1 - Mode de convocation**

En vertu de l'article 12 al. 1bis de la LCo du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2021, l'Assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, du mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. Le conseil communal est d'avis que le système actuel, c'est-à-dire la convocation par circulaires tous-ménages, est une solution économique et rationnelle pour l'administration communale. Ce dernier propose de maintenir le mode de convocation appliqué durant la législature précédente, à savoir :

- l'envoi d'une circulaire tous-ménages intégrée dans l'Information communale ainsi que les deux autres modes exigés par la loi, soit :

- une publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg au minimum 10 jours avant l'assemblée;
- un affichage au pilier public.

La parole n'est pas demandée.

**Le Président** invite l'Assemblée communale à adopter le mode de convocation par circulaires tous-ménages.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

### **Point 3.2 - Election de la commission financière**

Avant de passer à l'élection des commissions, **le Président** rappelle que selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'élection des commissions peut se faire sans scrutin si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Selon l'article 96 al. 2 de la LCo du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2021, l'Assemblée communale a une commission financière composée d'au moins trois membres. Le conseil communal propose de maintenir le nombre de 5 actuellement en vigueur.

L'Assemblée communale est invitée à approuver le maintien du nombre de membres de la commission financière à 5.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

**Le Président** demande si parmi les citoyens présents quelqu'un se porte candidat. La parole n'est pas demandée.

**Le Président** nomme les citoyens qui se sont annoncés candidats. Il s'agit de :

- **M. Martial Baechler**, Onnens
- **M. Dominique Baudois**, Onnens
- **M. Fausto Cameroni**, Lovens
- **Mme Lucia Iannone Mauron**, Lovens
- **M. Damien Rime**, Onnens.

Chaque candidat se présente brièvement à l'exception de **MM. Martial Baechler** et **Dominique Baudois** qui n'ont pas pu prendre part à cette assemblée. **Le Président** fait une brève présentation des excusés.

**Le Président** invite l'Assemblée communale à élire les cinq candidats précités par acclamations et applaudissements.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

**M. Jean-Pierre Papaux** fait remarquer qu'aucun candidat ne vient de Lentigny. Il trouve étonnant qu'une répartition ne se fasse pas au sein des 3 villages.

**Le Président** répond qu'il a effectué de nombreuses demandes auprès de citoyens. Pour diverses raisons, toutes les personnes provenant de Lentigny ont refusé. Il relève que les compétences sont primordiales. Par contre, pour la prochaine législature, il essaiera de trouver des membres provenant des trois villages.

**M. Jean-Pierre Papaux** allègue que la réponse ne le satisfait pas.

### **Point 3.3 - Election de la commission d'aménagement**

Selon l'article 36 al. 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, la commission d'aménagement (LATEC) du 02.12.2008, version entrée en vigueur le 01.01.2019, doit être composée d'au moins cinq membres. Le conseil communal propose, comme pour la législature précédente, de maintenir le nombre à 7 membres, dont 2 conseillers communaux.

L'Assemblée communale est invitée à accepter de maintenir à 7 le nombre de membres de la commission d'aménagement.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

**Le Président** demande si parmi les citoyens présents quelqu'un se porte candidat. La parole n'est pas demandée.

Les membres en fonction durant la dernière législature se portent à nouveau candidats, il s'agit de :

- **M. Gilles Aubonney**, Lentigny
- **M. Bruno Chardonnens**, Onnens
- **M. José Codourey**, Lovens
- **M. Claude Gendre**, Lentigny
- **M. Laurent Monneron**, Onnens

Chaque candidat se présente brièvement.

Les deux membres du conseil communal élus sont :

- **M. Yvan Jordan**, conseiller communal, Onnens
- **M. Grégoire Yerly**, conseiller communal, Onnens

**Le Président** invite l'Assemblée à élire les 7 candidats par acclamations et applaudissements.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

### **Point 3.4 - Election de la commission des naturalisations**

Selon l'article 8 al. 1 du règlement communal relatif au droit de cité communal du 6 avril 2011, la commission communale des naturalisations comprend cinq membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Trois membres ayant siégés durant la dernière législature se portent à nouveau candidat. Il s'agit de :

- **M. Bruno Chardonnens**, Onnens
- **Mme Sandra Dubey-Yerly**, Lovens
- **Mme Anne Magnin**, Lentigny

Chaque candidat se présente brièvement à l'exception de **Mme Anne Magnin** qui n'a pas pu prendre part à cette assemblée. **Le Président** fait une brève présentation de l'excusée.

**Le Président** informe que **Mme Beatrix Guillet**, ancienne syndique, n'a pas souhaité se représenter après avoir siégé une dizaine d'années au sein de ladite commission. Il

remercie ces 4 personnes pour leur excellent travail et leur implication au service de notre commune durant la législature précédente.

Les deux membres du conseil communal élus sont :

- **Mme Lucie Menétrey**
- **M. Grégoire Yerly**

**Le Président** invite l'Assemblée à élire les 5 candidats par acclamations et applaudissements.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

Au terme de l'élection au sein des trois commissions, **le Président** tient à remercier chaque membre pour leur excellent travail et leur implication au service de la commune durant la dernière législature.

#### **34.4. Délégation de compétence**

**Point 4 - Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 67 alinéa 1 lettre j de la loi sur les finances communales (LFCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.00**

Selon l'article 67 al. 2 de la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018, version entrée en vigueur le 01.01.2021, l'Assemblée communale peut déléguer au conseil communal certaines compétences décisionnelles prévues à l'al. 1 let. j à o dans les limites qu'elle fixe.

La délégation de compétence permet au conseil communal d'effectuer des achats de minimales importances comme des emprises de routes ou des achats de terrain sans que les objets doivent passer devant l'Assemblée communale. Cela permet au conseil communal de gagner en efficacité. Il cite en exemple les conventions avec plus de 50 propriétaires pour les emprises dans le cadre de la réfection de la route du Chêne - La Buchille, secteur Lovens. Elle sera valable jusqu'à la fin de l'année 2021 car dès 2022, avec le passage au nouveau plan comptable MCH2, cette compétence sera régie par le règlement communal sur les finances communales qui sera présenté à l'Assemblée communale du mois de décembre 2021.

**Le Président** demande s'il y a des questions. La parole n'est pas demandée.

**M. Olivier Telley**, vice-président, donne lecture de la suite du rapport de la commission financière :

*"Préambule*

*Cette assemblée est la dernière de la Commission financière dans sa composition actuelle.*

*Ses membres ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis une seule fois pour étudier ces documents.*

*Elle a également analysé l'investissement proposé, a rassemblé et a obtenu du Conseil communal les réponses aux différentes interrogations.*

*Elle a pris connaissance des décomptes finaux concernant :*

**Routes : réfection de la route de Lovens à Onnens, y compris les infrastructures souterraines**

Crédit accepté : CHF 1'274'000.00  
Montant utilisé : CHF 1'198'958.00  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 75'042.00 (-5,89%)

**Gestion des déchets : mise aux normes de la déchetterie de Lentigny**

Crédit accepté : CHF 340'000.00  
Montant utilisé : CHF 320'995,10  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 19'004.90 (-5,60%)

**Bâtiments : école d'Onnens, rénovation extérieure partie ancien château**

Crédit accepté : CHF 110'000.00  
Montant utilisé : CHF 96'283,25  
Subvention du SBC : CHF 3'570.00  
Montant net utilisé : CHF 92'713.25  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 17'286.75 (-15,72%)

**Bâtiments : école d'Onnens, rénovation extérieure partie en copropriété**

Crédit accepté : CHF 50'000.00  
Montant utilisé : CHF 47'010.55  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 2'989.45 (-5,98%)

**Routes : concept global de mobilité**

Crédit accepté : CHF 70'000.00  
Montant utilisé : CHF 69'916,25  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 83,75 (-0,12%)

**Routes : aménagement des arrêts de bus**

Crédit accepté : CHF 245'000.00  
Montant utilisé : CHF 234'360.90  
Subvention des TPF : CHF 15'920.35  
Montant net utilisé : CHF 218'440.55  
Montant inférieur au budget consenti : CHF 26'559.45 (-10,84%)

**Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 67 alinéa 1 lettre j de la loi sur les finances communales (LFCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.00.**

Le conseil communal demande une délégation de compétence pour l'achat, la vente et toute autre opération en relation avec des affaires immobilières pour un montant annuel de CHF 30'000.00 au total. Cette délégation de compétence prendra fin au 1er janvier 2022 à la suite de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

La Commission financière émet un préavis favorable à cette délégation de compétence vu son montant relativement peu élevé."

**Le Président** informe que le conseil communal ne peut pas voter sur ce point.

**Le Président** invite l'Assemblée communale à accepter de donner au conseil communal une délégation de compétence afin de conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.00, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement sur les finances communales, soit valable jusqu'au 31 décembre 2021.

**L'Assemblée communale approuve par 65 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Conformément à la LCo du 25.09.1980, version entrée en vigueur le 01.01.2021, article 18 al. 3, les six membres présents du conseil communal s'abstiennent de voter lorsque l'Assemblée décide d'une délégation de compétence.



## 34.5. Budget annuel

### Point 5 - Budget des investissements 2021 - modification

#### Point 5.1 – Routes

#### Réfection des routes secteur En Bumin à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude

**Thomas Chappuis** informe ne pas être responsable du dicastère des routes mais qu'il va présenter le projet précité car les travaux les plus importants sont situés sous la route en relation avec les eaux. Un projet englobant la réfection de la route, des conduites d'eau potable et l'épuration va être présenté. Actuellement, il y a passablement d'interconnexions. La diapositive affichée démontre en rouge le tracé de la route En Bumin et La Daude (env. 330 m) et en jaune celle de Pra Derrey (env. 270 m). Ce qui représente une distance totale d'environ 650 m. Le projet présenté fait partie du concept global de mobilité qui donne des indications au niveau de la circulation. Il prévoit une largeur de route de 4 m et un trottoir de 1.80 m. La diapositive suivante démontre en rouge le secteur à mettre en séparatif et en vert le secteur qui est déjà en séparatif. La mise en séparatif est demandée par les autorités cantonales et fédérales. Au niveau communal, afin de pomper le moins d'eau possible, la mise en séparatif est nécessaire. Actuellement toutes les eaux vont à la station de pompage de Lentigny. Les eaux claires sont déversées dans la petite Arbogne. Une diapositive démontre le tracé des collecteurs EU/EC. Une diapositive démontre en vert la conduite d'eau potable qui est entre autre en sous-capacité. Ces dernières années, il y a eu passablement de problèmes de fuites d'eau dans le quartier de La Daude. Il est prévu un doublage sur toute la conduite. Le crédit d'étude permettra d'évaluer le projet afin de le faire figurer dans la planification financière. Une diapositive présente le détail des coûts. L'aménagement de surface (uniquement la route) se chiffre à CHF 500'000.00 et la création d'un trottoir représente CHF 200'000.00. L'étude déterminera si la création d'un trottoir est nécessaire. Il est clair qu'en ne le réalisant pas, une économie d'environ CHF 150'000.00 pourrait être réalisée. La mise en séparatif se chiffre à CHF 940'000.00. L'épuration représente CHF 200'000.00. Les travaux en relation avec les conduites d'eau potable se chiffrent à CHF 280'000.00 et l'éclairage public à CHF 40'000.00. Le montant total du projet se chiffre à environ CHF 2.5 millions. Les coûts relatifs à la mise en séparatif, aux raccordements des EU/EC et aux conduites d'eau potable sont financés par les taxes.

L'offre du crédit d'étude comprend l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation, le dossier de la mise à l'enquête, la demande de subventions, l'appel d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudication. Elle se chiffre à CHF 123'855.00 TTC.

**M. Marcel Bersier** demande quelles seront les incidences pour les particuliers.

**Thomas Chappuis** répond que l'étude permettra de déterminer quels sont les propriétés qui ont toujours des canalisations en système unitaire. Les propriétaires concernés seront informés. Il leur sera proposé d'effectuer la mise en séparatif et de profiter des infrastructures des travaux communaux pour le faire. Ladite mise en séparatif devra être effectuée dans les deux ans.

**M. Damien Rime** demande quel serait l'impact si ces travaux ne sont pas effectués.

**Thomas Chappuis** allègue que chaque problème de fuite d'eau potable rencontré engendre des frais. Le montant annuel desdits coûts se situe entre CHF 3'000.00 et CHF 5'000.00. Par ailleurs, le tracé des conduites de l'évacuation des eaux n'étant pas exactement connu, une mise à jour des plans sera ainsi faite. Des canalisations sont encore en terre cuite et leur nettoyage n'est pas possible en raison de leur fragilité. Une

solution doit être trouvée. Le projet global permettra de déterminer le calendrier pour l'exécution des travaux.

Sans remettre en question la demande du crédit d'étude, **Daniel Terrapon** constate, par rapport au budget initial, que le montant des divers et imprévus est important. Il est d'avis que cela est sans doute pour bénéficier d'un mandat d'ingénieur d'importance. Il pense qu'il est possible de faire à moins et il suggère de faire attention à ce que la facture ne soit pas gonflée artificiellement.

**Thomas Chappuis** relève que la remarque est pertinente. Il est également d'avis que le montant est élevé. Il précise avoir reçu cette semaine une autre offre qui n'est pas plus avantageuse. Lorsque toutes les offres auront été réceptionnées, le conseil communal se positionnera.

**M. Michel Yerly** de Lentigny remercie **Thomas Chappuis** pour les informations. Il demande pourquoi les autorisations de construire ont été accordées sans s'inquiéter au préalable de l'état des infrastructures.

**Thomas Chappuis** répond que la solution la plus simple aurait été de ne pas délivrer d'autorisation de construire tant que les infrastructures n'étaient pas adaptées aux nouvelles constructions. Par contre, le terrain étant en zone à bâtir, il rappelle que la commune est dans l'obligation de mettre à disposition des propriétaires des terrains les infrastructures nécessaires. Le conseil communal ne peut pas refuser de délivrer un permis de construire lorsque le terrain est en zone à bâtir. Il essaie de mettre à jour les infrastructures. Au niveau de l'épuration, le village de Lentigny a quelque peu du retard par rapport aux 2 autres villages.

**Yvan Jordan** allègue que le conseil communal ne peut pas interdire un propriétaire de valoriser son terrain qui est en zone à construire. Il n'a pas de moyens à disposition pour interdire une construction.

**M. Michel Yerly** de Lentigny demande si le projet n'est pas accepté et qu'un problème de pollution surgit, est-ce les intérêts privés ou communaux qui priment ?

**Thomas Chappuis** répond que les eaux usées ne se déversent pas dans la petite Arbogne. Il y a un bassin de rétention et la station de pompage dont le débit est bon. Il est peut-être possible que parfois il y ait des rejets d'eaux usées dans la petite Arbogne. La mise en séparatif permettra également de régler ce genre de chose.

**Mme Chantal Boyer-Chardonnens** demande quelle est la situation concernant la mise en séparatif au niveau des trois villages.

**Thomas Chappuis** répond qu'une bonne partie du village d'Onnens est en séparatif. Il précise que les infrastructures de toutes les propriétés sises le long de la Route de Lovens à Onnens et celles de Derrey-la-Cabuiche jusqu'à la laiterie d'Onnens sont en séparatif suite aux derniers travaux entrepris. A Lovens, presque toutes les propriétés sises le long de la Route du Chêne - La Buchille seront en séparatif dès que ledit réaménagement aura été exécuté. Les mises en séparatif s'effectuent lorsque des travaux routiers doivent être entrepris. A Lentigny, les travaux de réfection de la route de Chaffeiru sont en cours et il y a le projet présenté. Les deux grands axes de Lentigny doivent encore être mis en séparatif.

**Le Président** remercie **Thomas Chappuis** pour sa présentation.

#### **Point 5.1.1 - Rapport de la commission financière**

**M. Claude Marro**, secrétaire, donne lecture de la suite du rapport :

"Budget des investissements 2021 - modification

**Routes : réfection des routes secteur En Bumin à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude**

L'investissement concernant ce crédit d'étude devisé à CHF 123'855.00 n'est pas prévu dans la planification financière 2021-2025. En revanche, les travaux inhérents à la réfection des routes et des infrastructures souterraines le sont pour l'année 2025, à hauteur de CHF 1'868'000.00, soit CHF 649'000.00 en dessous des CHF 2'517'000.00 de l'estimation des coûts des travaux annoncés par le Conseil.

La Commission financière vous fait part de son étonnement quant à ce nouveau projet et les coûts importants liés. Cette décision semble aller à l'encontre des discussions récentes entre le Conseil communal et la Commission sur les investissements, mais aussi des diverses interventions faites par les citoyennes et citoyens ainsi que par la Commission lors de l'assemblée du 7 décembre 2020 et figurant au procès-verbal de celle-ci. Si elle peut comprendre une éventuelle urgence, la Commission estime qu'il faut la clarifier car dans ce cas, cette éventuelle réalisation peut-elle attendre 2025 pour son exécution ?

A ce jour, les investissements en cours ou en attente en notre possession, s'élèvent à environ CHF 10'510'000.00. Si l'Assemblée communale devait, dans un proche avenir accepter l'investissement supplémentaire estimé à CHF 2'517'000.00, la somme totale de ceux-ci avoisinerait les CHF 13'000'000.00, ce qui péjorerait les finances communales.

Le futur investissement découlant du crédit d'étude demandé impacterait fortement la capacité d'investissement communale pour l'avenir. Il est rappelé que selon les dernières informations en possession de la Commission financière (mars 2020) émanant du Service des communes, la capacité financière de notre commune avec un coefficient d'impôt à 87 était de CHF 12'600'000.00.

Il est donc impératif, pour la Commission, que le Conseil communal soit transparent et maîtrise les priorités qu'il a lui-même fixées et communiquées à l'Assemblée pour l'obtention de crédits et qu'il maintienne une cohérence dans le temps en tenant compte de sa capacité financière. Ce n'est qu'avec un échelonnement strict des projets et des plannings que la capacité théorique devrait pouvoir progressivement se reconstituer au fil des exercices comptables.

En conclusion, la Commission soutient l'avis que des études soient réalisées pour les projets de grande envergure dans l'optique d'obtenir des montants au plus près de la réalité et non estimatifs. Dans ce sens et avec les réserves mentionnées, la Commission émet un préavis financier positif à ce crédit d'étude de CHF 123'855.00 financé par la trésorerie communale pour la réfection des routes du secteur En Bumin."

**Point 5.1.2 - Vote du crédit y relatif**

**Le Président** invite l'Assemblée communale à accepter le crédit d'étude pour la réfection des routes, secteur En Bumin à Lentigny, pour un montant de CHF 123'855.00.

**L'Assemblée communale approuve par 64 oui, 0 non et 9 abstentions.**

**34.6. Ecoles maternelles et associations d'écoles maternelles**

**Point 6 - Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire La Souris Verte, école maternelle : approbation**

**Le Président** informe que **Lucie Menétrey** présente le point en remplacement de **Christine Chammartin Auer** qui est absente pour raison de maladie. Il lui souhaite un prompt rétablissement. **Christine Chammartin Auer** a tout préparé car elle était responsable du dicastère de la petite enfance jusqu'au changement de législature.

**Lucie Menétrey** fait part que l'école maternelle La Souris Verte n'avait pas encore de règlement communal. Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) recommande ce règlement car il va permettre de régler les relations entre la commune et ses citoyens dans le domaine de l'accueil préscolaire. Le règlement type relatif aux placements en crèches a été mis à disposition.

**Lucie Menétrey** demande si quelqu'un souhaite que le règlement soit lu article par article. La parole n'est pas demandée.

Bien qu'une prise de position de la commission financière n'était pas requise, elle a relevé deux points qui se sont avérés pertinents. Ils ont été intégrés au règlement présenté. Il s'agit de :

#### **Article 7. Obligation résultant de l'inscription**

*Figurant dans le règlement :*

Tout cas de maladie ou d'accident d'un enfant inscrit doit être annoncé au/à la responsable de la Souris Verte aussitôt que possible. En cas d'absence de courte durée due à une maladie ou un accident, justifiée par un certificat médical, les prestations facturées ne sont ni remboursées ni remplacées.

*Nouveau texte :*

Tout cas de maladie ou d'accident d'un enfant inscrit doit être annoncé au/à la responsable de la Souris Verte aussitôt que possible. En cas d'absence de courte durée due à une maladie ou un accident, **même** justifiée par un certificat médical, les prestations facturées ne sont ni remboursées ni remplacées.

#### **Article 31. Responsabilité**

*Figurant dans le règlement :*

Durant les périodes auxquelles ils sont inscrits, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de la Souris Verte.

*Nouveau texte :*

Durant les périodes auxquelles ils sont **présents à l'école maternelle**, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de la Souris Verte.

Ces modifications apportent des précisions qui seront très appréciées en cas de questions de citoyens.

La parole n'est pas demandée.

**Le Président** remercie **Lucie Menétrey** pour la présentation.

**Le Président** invite l'Assemblée communale à approuver le règlement communal relatif à l'accueil préscolaire La Souris Verte, école maternelle.

**L'Assemblée communale approuve par 73 oui, 0 non et 0 abstention.**

### **34.7. Propositions**

#### **Point 7 - Divers**

**M. Frédéric Morel** comprend la préoccupation de la commission financière concernant les grands investissements. Il estime que le conseil communal doit agir par priorité. Les

eaux potables, les eaux usées et parfois les routes priment par rapport à la stratégie des bâtiments. Cette dernière pourrait être repoussée de quelques années. Du moment que les installations précitées posent problèmes, il est d'avis que le nécessaire doit être fait. Il ne faut pas faire d'économie sur de tels éléments. Il soutient le conseil communal et il le remercie.

**Daniel Terrapon** rappelle qu'en 2020 l'Assemblée communale avait accepté un soutien Covid-19 aux sociétés locales pour un montant de CHF 6'900.00. Est-il possible de savoir, sur les 13 sociétés locales, combien de sociétés ont envoyé un petit mot de remerciements au conseil communal.

**Brigitte Eltschinger** répond que deux sociétés ont envoyé des remerciements, mais elle n'est pas certaine du chiffre avancé. Elle précise que depuis le mois d'avril écoulé, aucun remerciement n'a été réceptionné.

**Mme Rose-Marie Diacon** demande si le conseil communal a avancé dans le projet de la réfection de l'ancienne école de Lovens.

**Bernard Oberson** répond que le dicastère des bâtiments est du ressort de **Christine Chammartin Auer** qui est malade ce soir. Son remplaçant est **Yvan Jordan**. Ce dernier répond que **Christine Chammartin Auer** étudie le dossier de la petite enfance pour le bâtiment de Lovens. A sa connaissance, c'est le seul bâtiment où du travail a été effectué. **Yvan Jordan** rappelle que l'étude des 5 bâtiments communaux a été planifiée sur 5 ans. L'étude ne fait que commencer.

**Le Président** allègue que le conseil communal n'a pas encore été informé de l'avancement de l'étude.

**Mme Margot Volery** demande si la commune est intervenue au sujet du nouvel horaire de bus des TPF.

**Le Président** informe que le conseil communal est intervenu à plusieurs reprises. Un bus supplémentaire sur Lovens a été obtenu. Avec les travaux du réaménagement de la route du Chêne - La Buchille, les TPF garantissent le trajet de Rosé jusqu'à Chénens mais pas le retour en raison de la perte de temps due à la déviation de la circulation. Il relève qu'il est important pour le conseil communal d'avoir des retours des citoyens et il la remercie pour son intervention.

**M. Jean-Pierre Papaux** demande où en est l'étude en cours de la réfection de la route de Chaffeiru, secteur Lentigny.

**Alexandre Krattinger** répond que l'avant-projet est terminé. Il a été envoyé au Service des ponts et chaussées (SPC) pour validation. Dès que le dossier sera de retour, une présentation du projet sera faite aux citoyens.

**M. Jean-Pierre Papaux** demande s'il a pris contact avec les bordiers.

**Alexandre Krattinger** répond par la négative car il attend d'avoir le retour du SPC afin de savoir si le projet est correct.

**M. Marcel Bersier** remercie la commune pour être intervenu afin que les alentours de la ferme sise au début de la route En Meinoud soient nettoyés.

**Le Président** précise que c'est **Yvan Jordan** qui est intervenu auprès du propriétaire afin que le nécessaire soit fait.

**Daniel Terrapon** a une doléance à formuler à la commune en tant que commune membre de l'AESO. Il demande à ce que la commune intervienne auprès de cette dernière afin que les alentours du réservoir de Lovens soient entretenus. Actuellement, l'état est déplorable.

**Thomas Chappuis** répond qu'il va faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie chacun pour le bon déroulement ainsi que pour avoir participé activement à la vie de la commune.

**Le Président** invite l'Assemblée à se rendre à la buvette du FC Lentigny pour le verre de l'amitié. Le billet de couleur permettra d'obtenir une boisson gratuite. Il remercie le FC Lentigny pour sa collaboration. Il souhaite à chacun un bon retour dans leur foyer.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

Bernard Oberson

Martine Duc